



Rapport de gestion

Juin 2024 - mai 2025

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2025

1. Mot du CEO	1
2. Contexte.....	3
2.1 Contexte économique	3
2.2 Faits marquants.....	3
12 août 2024 : lancement de la campagne « On se relève, pour la révolution bancaire »	3
12 août 2024 : révélation de la nouvelle identité visuelle	4
12 septembre au 7 octobre 2024 : enquête de satisfaction auprès de nos coopérateur·rices	4
17 octobre 2024 : ouverture d'un premier bureau accessible au public, le NewB Corner.....	5
Octobre 2024 : lancement des assurances ASRD.....	5
9 novembre 2024 : Assemblée Générale ordinaire.....	5
26 novembre 2024 : NEXT GEN in Action by BMMA – première édition	6
10 décembre 2024 : Lancement des assurances pour camping-cars	6
Janvier 2025 : lancement du projet de reprise de contact avec nos coopérateurs A	6
6 janvier 2025 : transfert du CRM Hubspot vers Catch-up.....	7
2.3 Chiffres clés.....	7
Évolution de la valeur des parts coopératives (valeur nominale de 20€)	7

Autres chiffres clés	8
2.4 Résumé du Conseil d'Administration	8
3. Résultat comptable de l'exercice (du 01/06/24 au 31/05/25)	8
3.1 Chiffres clés de NewB au 31 mai 2025 (après affectation du résultat)	8
3.2 Commentaires sur le bilan et le compte de résultat	13
Évolution du bilan.....	13
Évolution du compte de résultats.....	16
4. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice	18
Septembre 2025 : lancement du projet Assurances « première ligne » avec une entreprise d'intégration par le travail	18
20 septembre 2025 – Assemblée générale extraordinaire : vers une plateforme de financement participatif.....	19
5. Circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative	20
6. Hypothèses de continuité d'exploitation.....	20
7. Succursales et filiales.....	21
8. Conflits d'intérêts.....	21
9. Activités de la Coopérative en matière de recherche et développement	21
10. Rapport spécial du Conseil d'Administration de NewB SCE en tant que société coopérative européenne agréée par le conseil national de la coopération (CNC)	21
11. Proposition d'affectation du résultat	22
12. Conclusion	22

1. Mot du CEO

Depuis sa création en 2011, notre coopérative a traversé une décennie marquée par des bouleversements profonds. Le monde autour de nous a évolué, parfois de manière inquiétante : la crise climatique, bien que moins médiatisée ces derniers temps, continue de s'aggraver, tandis que les inégalités sociales se creusent toujours davantage. Pendant ce temps, le secteur financier a poursuivi sa route, souvent sans remettre en cause ses pratiques. Face à ces défis, le modèle coopératif reste plus que jamais une réponse pertinente, alliant démocratie, éthique et transition vers une économie plus juste et durable.

En 2024, notre coopérative a poursuivi son combat avec détermination, en mettant en œuvre sa stratégie pour transformer nos coopérateurs en acteurs engagés, conscients de leur pouvoir d'agir. Cette année a été placée sous le signe du développement, mais aussi sous celui de l'incertitude quant à la pérennité de certaines de nos activités. Nous avons amplifié nos actions pour mieux répondre aux besoins bancaires de nos membres, en les accompagnant pas à pas dans leurs démarches, notamment grâce à notre partenariat avec VDK Banque. Cependant, à l'issue de l'exercice comptable, nous avons mis fin d'un commun accord à ce partenariat. Le rôle d'intermédiaire bancaire se justifie moins aujourd'hui et la rentabilité de cette activité sur le moyen terme n'était pas atteignable.

Nous avons également élargi nos services pour soutenir les associations sans but lucratif et les coopératives. Une attention particulière a été portée à l'élargissement de notre gamme d'assurances, avec l'introduction de nouvelles offres, comme celle dédiée aux camping-cars ou l'Assurance Solde Restant Dû. Ces initiatives visent à offrir des outils concrets pour soutenir et sécuriser les projets de nos membres, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Développer notre activité ne suffit pas. Il est tout aussi essentiel de maintenir le lien avec notre communauté et de rappeler notre raison d'être. Dans un contexte où certains se demandent encore « Existez-vous toujours ? » ou « À quoi servez-vous ? », nous avons redoublé d'efforts pour être visibles et utiles. Nous avons mobilisé nos partenaires autour de solutions innovantes et ouvert un espace physique, le NewB Corner, pour ancrer notre présence dans l'espace public. Ce lieu n'est pas seulement un point de contact : c'est un rempart contre la fracture numérique, un espace où chacun peut trouver écoute, conseils et accompagnement.

Notre engagement ne s'arrête pas aux murs de nos locaux. Tout au long de l'année, nous avons été présents sur le terrain, lors de salons et d'événements, pour rencontrer nos coopérateurs, échanger avec eux et leur rappeler que la finance peut être un levier de changement. Ces moments de rencontre sont précieux, car ils permettent de créer du lien et de montrer que la finance peut être humaine, transparente et solidaire.

Cependant, ces avancées n'ont pas été sans défis. Notre équipe, bien que passionnée, reste réduite, ce qui limite parfois notre capacité d'action. Nos processus, encore largement manuels, demandent du temps et des ressources. Enfin, notre rôle d'intermédiaire financier nous impose des contraintes strictes en matière de communication, ce qui peut rendre notre message moins audible dans un environnement saturé d'informations.

Malgré ces obstacles, notre conviction reste intacte : la coopérative est un modèle d'avenir, capable de concilier performance économique et impact social. Pourtant, la route est semée d'incertitudes, et la viabilité de certaines de nos activités, notamment celles liées à l'intermédiation bancaire, nous contraint à des décisions fortes. Chaque pas que nous faisons, chaque solution que nous développons, chaque coopérateur que nous accompagnons est une preuve que l'économie peut être différente. Une économie où chacun a sa place, où les décisions se prennent collectivement, et où l'argent sert avant tout à construire un monde plus équitable.

L'année écoulée a donc été riche en enseignements et en réalisations, mais aussi en questionnements. Elle nous a confirmé que notre voie est la bonne, même si le chemin est semé d'embûches et si certaines de nos activités, comme l'intermédiation bancaire, ont nécessité une réflexion approfondie sur leur avenir. Ensemble, avec vos idées, votre énergie et votre confiance, nous continuerons à avancer, pour que notre coopérative reste un acteur clé de la transition vers une société plus solidaire et respectueuse de l'environnement.

Merci pour votre engagement à nos côtés. C'est grâce à vous que notre projet prend tout son sens.

Vincent Biau

CEO de NewB

2. Contexte

2.1 Contexte économique

Durant la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, l'économie européenne a poursuivi sa trajectoire de reprise progressive, tout en restant confrontée à plusieurs incertitudes.

La croissance du PIB de la zone euro s'est légèrement renforcée, atteignant environ 1,2 %, portée par une amélioration modérée de la demande intérieure, une reprise de l'investissement et une stabilisation progressive du commerce international. Malgré une activité encore inégale selon les pays, les signes de redynamisation économique se sont multipliés au fil de l'exercice.

L'inflation a continué de ralentir, revenant à des niveaux plus proches des objectifs de la Banque Centrale Européenne. Cette désinflation a été soutenue par la normalisation des prix de l'énergie et par des hausses de salaires réelles qui ont renforcé le pouvoir d'achat des ménages.

Cependant, le climat économique reste marqué par des incertitudes géopolitiques persistantes, notamment liées aux tensions commerciales et aux conflits aux portes de l'Europe, ainsi que par l'impact du resserrement monétaire passé sur certains secteurs, notamment l'immobilier et la consommation à crédit.

En résumé, l'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte de reprise prudente, avec des perspectives globalement plus favorables mais toujours exposées à des risques externes et à une conjoncture encore fragile.

2.2 Faits marquants

12 août 2024 : lancement de la campagne « *On se relève, pour la révolution bancaire* »

Mi-août, NewB a lancé sa campagne « *On se relève, pour la révolution bancaire* », une initiative stratégique conçue pour marquer un nouveau chapitre dans l'histoire de notre coopérative.

L'objectif de cette campagne est de démontrer notre résilience et notre esprit indéfectible suite à la perte de notre licence bancaire et à notre transformation en agence bancaire et d'assurances. Cette campagne vise également à raviver l'esprit de notre communauté, à reconquérir le cœur de nos coopérateur·rices et sympathisant·es, et à accueillir de nouveaux membres dans notre mouvement.

12 août 2024 : révélation de la nouvelle identité visuelle

En parallèle au lancement de la campagne, NewB a également dévoilé sa nouvelle identité visuelle : un nouveau logo, de nouvelles couleurs et une nouvelle typographie.

Notre identité visuelle, incarnée par le logo NewB, reflète notre histoire et notre engagement pour une finance éthique. Reconnu et valorisé par nos coopérateur·rices, le logo symbolise notre communauté et nos valeurs. NewB a décidé de faire évoluer son identité visuelle, en particulier son logo, pour marquer une nouvelle ère de collaboration et d'innovation. Le nouveau logo intègre cependant des éléments distinctifs de l'ancien, tels que les trois « lignes », afin de préserver la continuité et la reconnaissance de la marque.

Ce nouveau logo a par ailleurs été soumis au vote des coopérateur·rices, qui ont choisi le logo final parmi trois propositions.

12 septembre au 7 octobre 2024 : enquête de satisfaction auprès de nos coopérateur·rices

Grâce à cette enquête, NewB a souhaité mesurer les attentes de ses coopérateurs et coopératrices en termes de services bancaires et d'assurances, ainsi que leur participation aux décisions. L'enquête visait à évaluer la qualité de nos services et ceux de nos partenaires, notamment en matière d'investissement socialement responsable et d'éducation financière, et à vérifier l'adéquation de ces services avec les valeurs de nos coopérateurs et coopératrices.

NewB souhaite être le porte-parole de ses coopérateurs et coopératrices, en exprimant à la fois leurs attentes pour ce qui n'existe pas encore mais devrait, et en valorisant la qualité de ce qui existe déjà.

Les conclusions de cette enquête ont été présentées aux coopérateurs dans le courant du dernier trimestre de l'année 2024.

17 octobre 2024 : ouverture d'un premier bureau accessible au public, le NewB Corner

En octobre, après plusieurs mois de recherche approfondie et de consultation avec des coopérateur·rices et les membres du MCS, NewB franchit une étape majeure dans son évolution. Historiquement, NewB a été une banque puis une agence digitale, opérant principalement en ligne. Cette approche nous a permis de toucher une large audience, mais elle a aussi limité nos interactions directes avec nos coopérateur·rices et client·es.

Avec l'ouverture de notre premier bureau accessible au public, nous aspirons à devenir plus accessible et à renforcer nos liens avec notre communauté. Ce nouveau bureau, le NewB Corner, situé au cœur de Bruxelles (Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles), est conçu pour offrir un espace convivial et accueillant où nos coopérateur·rices, client·es et toute personne intéressée par nos services et produits peuvent venir nous rencontrer en personne. Nous restons évidemment disponibles par téléphone et par email, pour toutes les personnes préférant fonctionner à distance ou n'habitant pas à proximité de Bruxelles.

Octobre 2024 : lancement des assurances ASRD

Dans le cadre de l'élargissement de son offre d'assurances éthiques, NewB a lancé en octobre une assurance solde restant dû (ASRD), en partenariat avec Vitis Life. Ce produit vient répondre à un besoin essentiel : protéger les proches en cas de décès pendant la durée d'un crédit hypothécaire. En complétant notre gamme avec ce type d'assurance, nous renforçons notre capacité à offrir un accompagnement global à nos coopérateur·rices dans leurs projets de vie. Ce lancement s'inscrit dans notre stratégie de diversification de l'offre, en cohérence avec nos valeurs de responsabilité et de solidarité, tout en consolidant notre position comme acteur alternatif dans le paysage assurantiel belge.

9 novembre 2024 : Assemblée Générale ordinaire

Lors de cette Assemblée Générale, les employé·es, le CEO, les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Sociétal ont partagé les réalisations, la situation actuelle, et les perspectives de NewB.

Le vote s'est déroulé à la fois en présentiel à La Tricoterie (Bruxelles) et à distance. Un total de 1.681 citoyennes, 11 organisations sociétales et 6 investisseurs institutionnels ont participé au vote. Toutes les résolutions ont été adoptées.

Parmi les éléments à retenir : 2 nouveaux membres ont été nommés au Comité Sociétal pour un mandat de 3 ans, et la concentration sur les activités suivantes : conseils en matière d'épargne, prêts, investissement et assurance.

26 novembre 2024 : NEXT GEN in Action by BMMA – première édition

NewB a participé à l'événement NEXT GEN in Action, organisé par la BMMA, la Solvay Brussels School of Economics & Management et Havas. Ce bootcamp d'une journée, pensé *par et pour* les jeunes professionnelles du marketing, visait à connecter les talents de demain avec des marques engagées, autour de défis concrets.

Deux équipes de jeunes travailleuses ont relevé un défi de taille : imaginer des recommandations stratégiques autour de notre offre d'assurance. En explorant nos valeurs coopératives, notre positionnement éthique et nos ambitions de croissance, ils et elles ont formulé des propositions créatives et percutantes en matière de marketing et de développement.

Cette expérience a été l'occasion pour NewB de bénéficier d'un regard neuf, de s'inspirer d'idées audacieuses, et de tisser des liens avec une nouvelle génération de professionnelles engagées. Ces échanges enrichissent notre réflexion stratégique et témoignent de l'intérêt croissant que suscite notre modèle auprès du monde académique et de la jeune génération.

10 décembre 2024 : Lancement des assurances pour camping-cars

En décembre, NewB a élargi sa gamme de produits d'assurance avec une offre spécifiquement dédiée aux camping-cars et mobilhomes. Désormais, les coopérateur·rices peuvent assurer leur mobilhome indépendamment, sans obligation d'assurance auto préalable. Une évolution attendue qui répond à une demande croissante des amateur·rices de voyages en liberté, tout en renforçant la capacité de NewB à proposer des produits accessibles, utiles et adaptés aux nouveaux modes de vie.

Janvier 2025 : lancement du projet de reprise de contact avec nos coopérateurs A

En janvier 2025, NewB a lancé le projet de reprise de contact, une initiative stratégique visant à reconnecter avec nos coopérateurs professionnels, les coopérateurs de type A. Ce projet a pour objectif de répondre à des besoins éventuels de financement tout en recréant du lien au sein de notre réseau coopératif et social. Par cette démarche, nous souhaitons renforcer nos relations avec les acteurs économiques qui partagent

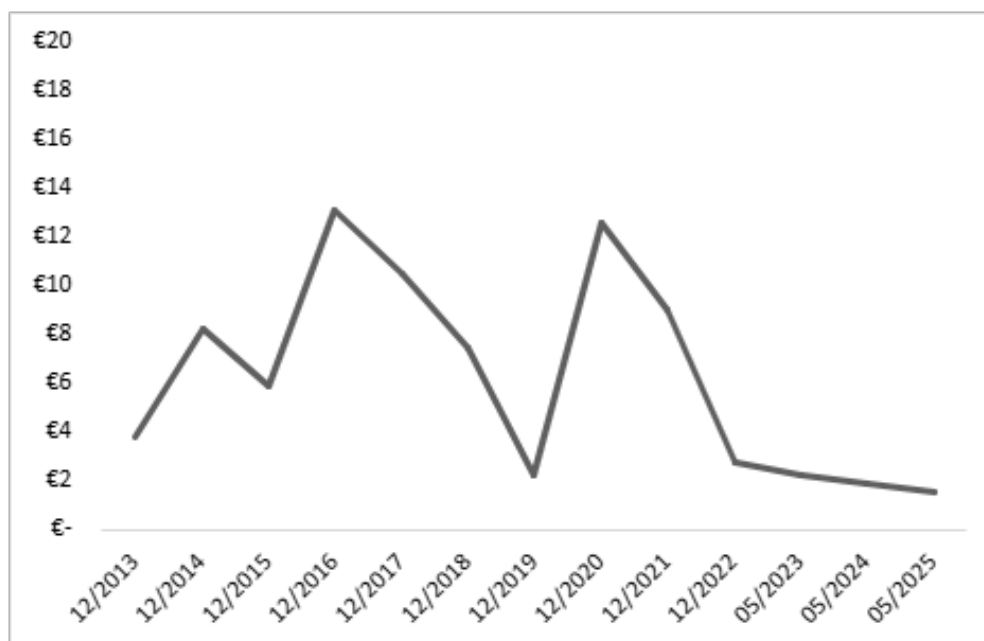
nos valeurs, en mettant en place des solutions de financement adaptées et en favorisant les échanges et la collaboration au sein de notre communauté.

6 janvier 2025 : transfert du CRM Hubspot vers Catch-up

Le 6 janvier 2025, NewB a officiellement migré son système de gestion de la relation client (CRM) de Hubspot vers Catch-up, une solution développée par Hike-up, une start-up wallonne basée à Louvain-la-Neuve. Ce changement s'inscrit dans notre volonté de rationaliser nos outils numériques, tout en renforçant notre soutien à l'économie locale et à l'innovation. Catch-up nous offre un environnement davantage aligné avec les besoins actuels de notre coopérative, tant en matière de fonctionnalités que de maîtrise des coûts. Cette transition technique, menée avec rigueur, reflète aussi notre engagement à garder une gestion sobre, efficace et coopérative de nos ressources internes.

2.3 Chiffres clés

Évolution de la valeur des parts coopératives (valeur nominale de 20€)



Autres chiffres clés

5/31/2025

Chiffre d'affaires (€)	698.358€
Perte de l'exercice (€)	921.821€
Nombre de coopérateurs A	338
Nombre de coopérateurs B	114436
Nombre de coopérateurs C	8

2.4 Résumé du Conseil d'Administration

Entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 mai 2025, le Conseil d'Administration était composé comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ce dernier reprend également les présences des administrateur·rices aux réunions du Conseil d'Administration.

Membre du Conseil d'Administration	Présences
Bernard Bayot	6 / 6
Koen De Vidts	6 / 6
Tom Olinger	6 / 6
Felipe Van Keirsbilck	6 / 6
Vincent Biauçe	6 / 6

3. Résultat comptable de l'exercice (du 01/06/24 au 31/05/25)

3.1 Chiffres clés de NewB au 31 mai 2025 (après affectation du résultat)

Les chiffres clés comptables sont expliqués dans les tableaux ci-dessous. Tous les chiffres sont exprimés en euros et arrondis pour faciliter la lecture.

		Exercice 2025	Exercice 2024
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20		
200000 Frais constitution et d'augm. de capital		4.489,11	4.489,11
200009 Amort sur frais de const et augm capital		4.489,11	4.489,11
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	86.289,47	20.086,67
Immobilisations incorporelles	21	0,01	0
Immobilisations corporelles	22/27	86.289,46	20.086,67
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	4.183.592,33	5.428.028,52
Créances à plus d'un an	29	176.654,40	199.816,37
Créances à un an au plus	40/41	952.732,50	889.954,37
Placements de trésorerie	50/53	1.878.834,28	2.570.724,28
Valeurs disponibles	54/58	1.067.820,69	1.611.816,75
Comptes de régularisation	490/1	107.550,46	155.716,75
Montant total de l'actif		4.269.881,80	5.448.115,19

		Exercice 2025	Exercice 2024
CAPITAUX PROPRES	10/15	3.854.702,81	4.817.596,71
Capital	10	48.094.040,00	48.656.100,00
Perte reportée	141	43.838.503,29	43.838.503,29
Solde 6 et 7	149	400.833,90	
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS	16	13.663,00	132.796,00
Provisions pour risques et charges	160/5	13.663,00	132.796,00
DETTES	17/49	401.515,99	497.722,48
Dettes à un an au plus	42/48	401.515,99	497.722,48
Montant total du passif		4.269.881,80	5.448.115,19

		Exercice 2025	Exercice 2024
COMPTE DE RÉSULTATS			
Ventes et prestations		879.951,99	1.284.658,24
Chiffre d'affaires	70	698.358,28	674.652,40
Autres produits d'exploitation	74	62.460,71	120.999,06
Produits d'exploitation non récurrents	76A	119.133,00	489.006,78
Coût des ventes et des prestations		1.875.924,81	2.163.249,07
Services et biens divers	61	723.979,55	818.175,98
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	1.039.580,65	843.019,13
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	14.027,29	18.799,07
Autres charges d'exploitation	640/8	98.337,32	14.201,88
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		469.053,01
Bénéfice d'exploitation / Perte d'exploitation	64/70	995.972,82	878.590,83
Produits financiers	75/76B	50.326,80	21.714,42
Charges financières	65/66B	549,04	20.465,48
Perte de l'exercice avant impôts	66/70	946.195,06	836.410,93
Impôts sur le résultat	67/77	24.374,50	
Perte de l'exercice	67/70	921.820,56	836.410,93
Perte de l'exercice à affecter	68/70	921.820,56	836.410,93

		Exercice 2025	Exercice 2024
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS			
Perte à affecter	69/70	921.820,56	45.293.767,52
Perte à reporter	793		43.838.503,29
Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794	520.986,66	1.455.264,23

3.2 Commentaires sur le bilan et le compte de résultat

Les commentaires ont pour objectif de fournir des informations supplémentaires concernant les principaux éléments du bilan et du compte de résultats.

Le conseil d'administration de NewB a décidé d'adopter un schéma comptable plus simple, en faisant écho au schéma utilisé par NewB jusqu'en 2019, soit avant que NewB ait le statut d'établissement de crédit. Ce même schéma comptable a de nouveau été utilisé pour cette exercice-ci.

Évolution du bilan

À la clôture de l'exercice le 31/5/2025, le total du bilan s'élève à 4.269.882€, en comparaison à 5 448 115 € à la fin de l'exercice 2024. Cette diminution s'explique par la continuation de l'impact du démantèlement des activités d'établissement de crédit agréé de NewB.

Postes de l'actif

a) Immobilisations corporelles (poste 22/27 de l'actif)

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 86.289,46 € au 31/5/2025, en comparaison à 20.087 € à la fin de l'exercice 2024. Cette augmentation est principalement due à l'installation de NewB dans de nouveaux locaux à la Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles.

Les postes du passif

b) Capital (poste 10 du passif)

Le capital de la coopérative se compose de trois catégories de parts sociales : A, B et C. À la suite des rachats réalisés au cours de l'exercice clos le 31/5/2025, le capital émis de la coopérative évolue de 48.656.100 €, tel qu'il était au 31/05/2024, pour s'établir à : 48.094.040 € au 31/5/2025, avant les remboursements à approuver sur l'AG du 8/11/2025.

L'encours du capital a été influencée au courant de l'année comptable, entre autres par des retraits de demandes de remboursements soumises à l'AG du 09/11/2024 mais

annulées juste après, par des dossiers de succession à cause de décès de certaines coopérateur·ices, et par un nombre limité d'achat de parts B par de nouveaux·elles coopérateur·ices (9).

Mais l'élément majeur de l'évolution du capital concerne les demandes de remboursements rentrées au courant de l'exercice comptable 2024, qui ont été approuvées sur l'AG du 09/11/2024.

L'encours nominal de chaque catégorie au 31/05/2024 (avant les nouveaux remboursements à approuver sur l'AG du 8/11/2025) se présente donc comme suit :

- Coopérateurs A : 1.816.000 €, une diminution par rapport à la valeur de 1.828.000 € au 31/5/2024.
- Coopérateurs B : 35.048.040 €, une réduction par rapport à la valeur au 31/5/2024 qui était de 35.598.100 €.
- Coopérateurs C : 11.200.000 €, valeur inchangée par rapport au 31/05/2024.

À cela s'ajoute un capital fixe de 30.000 €.

Pendant cet exercice, l'achat de parts sociales était autorisé, mais uniquement pour les nouveaux coopérateur·ices, avec une limitation à l'acquisition d'une seule part.

Au cours cet exercice financier 2025, les coopérateur·ices ont eu la possibilité d'exprimer leur souhait de vendre leurs parts sociales au sein de la coopérative NewB. Voici quelques points clés relatifs à cette période.

Les coopérateurs avaient la possibilité de signifier leur intention de vendre une partie ou la totalité de leurs parts, soit en utilisant la plateforme en ligne, soit par voie postale pour les coopérateurs A ou C. Plusieurs sorties ont également été enregistrées au cours de l'exercice, résultant de divers événements tels que des décès, des cessations d'activité, ou des liquidations.

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration devait se prononcer sur l'acceptation des demandes de revente de parts. En pratique, le Conseil d'Administration a constaté que les sorties enregistrées n'affectent pas de manière significative la santé du capital de base de la coopérative.

Les documents de l'assemblée générale du 8/11/2025, y compris le présent rapport de gestion, indiquent la valeur de la part proposée au 31/5/2025 qui servira de référence pour le remboursement, soit 1.60€ pour une part de 20 € de valeur nominale. L'Assemblée générale du 8/11/2025 prendra position sur le compte de résultats et le bilan, déterminant ainsi la valeur comptable de l'action au 31/5/2025.

Sur la base de cette valeur comptable annoncée, ou pour toute autre raison, les coopérateurs ont le droit de retirer leur demande de revente jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de novembre 2025. À l'heure de la rédaction de ce rapport de gestion, l'étendue de ces retraits demeure inconnue. Par conséquent, dans la suite de ce texte, nous considérons la situation la moins optimale, où aucun retrait n'a été effectué.

Dans cette hypothèse, voici la situation des sorties de capital à régler après l'Assemblée Générale, en considérant les mouvements survenus entre le 01/06/2024 et le 31/05/2025 :

- Coopérateurs A : 33 actions à vendre. Ces ventes sont le fait de 6 coopérateurs différents. Elles entraînent ainsi une réduction du montant nominal des parts A de 66.000 €.
- Coopérateurs B : 23.213 actions à vendre. Ces ventes sont le résultat de 580 coopérateur·rices différentes. Elles entraînent ainsi une réduction du montant nominal des parts B de 464.260 €.
- Coopérateurs C : pas de parts à vendre.
- Au total, à l'issue de cette opération de rachat, le capital nominal de 48.094.040 € au 31/05/2025 sera ramené à 47.563.780€.

Cette action a également un impact sur l'évolution des fonds propres au 31/05/2025, le capital disponible, étant donné la valeur comptable à laquelle les actions sont rachetées. Elle engendre une diminution :

- Fonds propres, avant les remboursements : 3.854.702,81 €
- Fonds propres, après les remboursements : 3.812.202.85 €

c) Perte reportée (poste 141 du passif)

La perte reportée reste inchangée et s'élève à 43.838.503,29 € au 31 mai 2024 comme au 31 mai 2025.

d) Provisions et impôts différés (poste 16 du passif)

Ce poste totalise 13.663 € au 31 mai 2025, en comparaison avec 132.796 € au 31 mai 2024.

Ce poste concerne principalement le plan de licenciement collectif, et le coût lié à la résiliation anticipée des contrats avec les fournisseurs qui a eu lieu ces dernières années.

e) Dettes financières (poste 43 du passif)

La disparition de ce poste s'explique par l'absence des dépôts des clientes bancaires de NewB, qui ont été retirés après la perte de sa reconnaissance en tant qu'établissement de crédit le 16/05/2023.

f) Dettes commerciales (poste 44 du passif)

Ce poste diminue légèrement et passe de 292.985 € au 31/05/2024, à 214.952 € au 31/05/2025.

Il convient de noter que ce poste est essentiellement un « instantané », regroupant principalement les factures restant à payer à la clôture de l'exercice.

g) Dettes fiscales, salariales et sociales (poste 45 du passif)

Ce poste reste assez constant et passe de 126.119 € au 31/05/2024, à 123.681,61 € au 31/05/2025. Cela s'explique par une stabilisation du nombre de temps plein moyen au sein de la coopérative ces deux dernières années.

Évolution du compte de résultats

NewB a clôturé l'exercice 2025 au 31 mai 2025 avec une perte de 921.821€ contre une perte de 836.411 € en 2024.

Produits d'exploitation**h) Chiffre d'affaires (poste 70 du compte de résultat)**

Les produits issus des activités courantes ont enregistré une légère hausse par rapport à l'année 2024. Au 31 mai 2025, ils se sont élevés à 698.358€.

Les revenus de cette catégorie se sont principalement concentrés sur les commissions perçues par NewB pour les services liés au fonds NewB Invest, ainsi que les commissions pour la distribution des produits d'assurance de Monceau et des produits bancaires de vdk banque.

i) Produits d'exploitation non récurrents (poste 76A du compte de résultats)

Au 31 mai 2025, ce poste s'élevait à 119.133€.

Ce montant consiste en des reprises de provisions constituées antérieurement, en contrepartie de dépenses effectives au cours de cet exercice. Le tout est lié aux activités de démantèlement du statut bancaire.

Charges d'exploitation

j) Approvisionnements, marchandises, services et biens divers (poste 61 du compte de résultat)

Ce poste enregistre une diminution par rapport à l'année précédente et s'élève à 723.979€ pour cet exercice.

Les dépenses de ce poste, incluent les budgets de communication et de marketing, les honoraires d'experts, ainsi que les frais divers pour les fournisseurs de services.

Ce poste comprend également les honoraires du commissaire aux comptes, ainsi que les coûts liés à la location de bureaux et les coûts liés à notre infrastructure informatique.

k) Rémunérations, charges sociales et pensions (poste 62 du compte de résultats)

Ces coûts passent de 843.019 € à 1.039.580€. Les principales dépenses de ce poste englobent les salaires bruts, les cotisations à l'ONSS, ainsi que les pécules de vacances.

l) Autres charges d'exploitation (poste 640/8 du compte de résultats)

Ces "autres charges d'exploitation" sont passées de 14.202 € en 2024 à 98.337€ pour cet exercice. Cette évolution s'explique par une prévision de revenus qui ne s'est finalement pas réalisée qui est donc comprise comme charge. Il s'agit plutôt ici d'un profit non réalisé.

m) Charges d'exploitation non récurrentes (poste 66A du compte de résultat)

Les "charges d'exploitation non récurrentes" sont passées de 469.053 € à 0€ pour cet exercice.

Ces charges se composent principalement des dépenses exceptionnelles liées au démantèlement des activités bancaires, ainsi que des dotations aux provisions pour charges exceptionnelles engagées en 2024.

Bénéfice (perte) d'exploitation (postes 70/64 du compte de résultat)

n) Produits financiers (postes 75/76B du compte de résultat)

Les produits financiers récurrents (poste 75 du compte de résultats), qui s'élèvent à 50.327 € pour cet exercice, sont principalement constitués des revenus générés par les immobilisations financières, à savoir les intérêts sur les soldes des comptes ouverts auprès d'autres banques.

Perte de l'exercice avant impôts (poste 66/70 du compte de résultats)

Il en résulte une perte de l'exercice avant impôts de 946.195€ contre 836.411 €, en 2024. La différence a déjà été expliquée précédemment.

Résultat net de l'exercice (poste 68/70 du compte de résultats)

Il s'élève donc à - 921.821€ contre -836.411 €, en 2024.

4. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Septembre 2025 : lancement du projet Assurances « première ligne » avec une entreprise d'intégration par le travail

En avril, NewB a lancé un projet innovant en partenariat avec une entreprise de travail adapté afin d'assurer la gestion de la première ligne pour les questions liées aux assurances. Cette initiative vise un double objectif : améliorer la réactivité et la qualité du service offert à nos clients, tout en permettant à notre équipe interne de se recentrer sur le développement commercial de l'agence. Ce transfert partiel des tâches opérationnelles courantes permet non seulement de mieux absorber les flux de demandes, mais aussi de faire croître nos activités de manière durable. En collaborant avec une entreprise à finalité sociale, NewB renforce par ailleurs son engagement envers une économie inclusive et solidaire, en créant de la valeur à la fois pour ses coopérateurs et pour la société.

20 septembre 2025 – Assemblée générale extraordinaire : vers une plateforme de financement participatif

Lors de cette assemblée générale exceptionnelle, NewB a présenté un projet structurant pour son avenir : la création d'une plateforme de financement participatif (de type *crowdfunding*), visant à renforcer son rôle de catalyseur de projets à impact positif. L'idée ? Offrir la possibilité de soumettre des projets à impact positif et permettre aux coopérateurs et citoyens d'y investir directement, par le biais de l'émission d'obligations, dans un cadre éthique, transparent et coopératif. Ce nouvel outil viendra concrétiser notre mission de remettre l'argent au service de la transition écologique, sociale et démocratique, tout en recréant du lien entre les différentes catégories de coopérateurs. L'assemblée a marqué le début d'une phase de co-construction ambitieuse : lancement des inscriptions au comité de pilotage, constitution de groupes de travail et mise en place d'un cadre rigoureux pour l'analyse et la sélection des projets. Le lancement de la plateforme est prévu début 2026.

L'Assemblée Générale du 20 septembre 2025 fut également l'occasion d'annoncer la fin du partenariat avec vdk bank. En effet, vdk bank et NewB ont décidé d'un commun accord de mettre fin à leur collaboration.

NewB va se concentrer sur le financement de l'économie sociale et de la transition écologique ainsi que sur le développement de ses activités d'assurances.

Au cours des deux dernières années, nous avons démontré qu'une ambition forte en matière de finance éthique et durable peut être réalisée. NewB et vdk bank sont fières du travail accompli.

NewB réunit en son sein près de 116.000 coopératrices et coopérateurs afin d'offrir des services financiers simples, sûrs et durables à toutes les citoyen.ne.s, aux associations, aux mouvements sociaux et aux entrepreneurs et entrepreneuses.

Après avoir créé la première banque belge de toutes pièces depuis 60 ans, elle a dû renoncer à sa licence bancaire en l'absence d'un soutien financier suffisant de la part d'investisseurs institutionnels.

Pour continuer à satisfaire aux besoins et au développement des activités économiques et sociales de ses membres, NewB a alors conclu un accord de

partenariat avec la banque belge éthique et durable vdk bank, une évolution qui a permis à 25 000 client·es de continuer à bénéficier de services bancaires durables.

L'activité d'agence bancaire de vdk bank que NewB a déployé pour permettre cette transition se justifie moins aujourd'hui et il est temps pour la coopérative de développer de nouvelles activités pour favoriser le développement du financement de l'économie sociale et de la transition écologique.

La pérennité de la coopérative nécessite une autonomie de gestion, un positionnement clair et l'implication de tous les coopérateur·ices. Une coopérative sans vision ni ambition propre ne peut durer et être véritablement utile à la société.

Les deux parties sont satisfaites du chemin parcouru ensemble sur les aspects de finance éthique et durable, mais, deux ans et demi plus tard, elles ont chacune leur propre vision et leur propre plan pour l'avenir. À ce titre, vdk bank maintient son développement d'agences physiques à Bruxelles et en Wallonie.

Désormais, les deux acteurs poursuivront donc leur propre chemin afin de changer, chacun à leur manière, le monde financier dans notre pays.

5. Circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative

La fin de la collaboration avec vdk bank ainsi que le nouveau projet de financement participatif lancé par NewB, détaillés plus haut, sont deux éléments à prendre en compte dans le développement potentiel de notre coopérative. À l'exception de ces deux points, il n'y a pas de circonstance susceptible d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative.

6. Hypothèses de continuité d'exploitation

En application de l'article 3 alinéa 6 6° du code des sociétés et des associations, nous communiquons la justification du maintien des hypothèses de continuité d'exploitation suivantes:

- Arrêt de l'activité d'intermédiation bancaire au 1er octobre 2025 ;

- Continuation et développement de l'activité d'intermédiation d'assurances ;
- Non remplacement des membres du personnel qui ont démissionné en octobre 2025 (3 équivalents temps-plein) ;
- Réduction de la masse salariale équivalente à 1,8 équivalents temps plein en novembre 2025 ;
- Mise en place d'un business model de crowdlending qui produira des premiers revenus en juin 2026 sous réserve d'acceptation de l'assemblée générale du mois de février 2026 et de l'obtention des agréments pour l'exercice de cette activité.

7. Succursales et filiales

NewB n'a ni succursales ni filiales.

8. Conflits d'intérêts

Il n'y a pas de conflits d'intérêts significatifs à signaler dans le présent rapport.

9. Activités de la Coopérative en matière de recherche et développement

La coopérative n'a pas engagé de programme de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

10. Rapport spécial du Conseil d'Administration de NewB SCE en tant que société coopérative européenne agréée par le conseil national de la coopération (CNC)

Conformément à l'article 1er § 7 de l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des sociétés coopératives, le Conseil d'Administration a établi un rapport

spécial afin de justifier que les conditions d'agrément au Conseil National de la Coopération (CNC), en particulier celles visées au § 1er 6° et 8° du même article, sont rencontrées. Ce rapport spécial du Conseil d'Administration est consultable sur le site internet de NewB.

11. Proposition d'affectation du résultat

La perte pour l'exercice 2025, se terminant le 31 mai 2025, s'élève à - 921.820,56€. Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice 2025 comme suit :

- Perte de cet exercice à affecter = -921.820,56€
- Intervention des actionnaires remboursés au cours de l'exercice 2025 (jusqu'au 31 mai 2025) = +520.986,66 €

12. Conclusion

L'exercice écoulé n'a malheureusement pas répondu à nos attentes sur le plan financier. Malgré nos efforts, il nous a été impossible de rendre notre activité bancaire rentable, ni même d'éviter les pertes. En septembre 2025, la coopérative a mis fin d'un commun accord à la collaboration avec son partenaire bancaire. Cette situation, bien que difficile, ne doit pas occulter l'essentiel : NewB porte une ambition bien plus grande que les seuls chiffres. Nous restons déterminés à jouer un rôle actif dans la réforme du secteur financier en Belgique, en défendant une finance plus juste, plus transparente et au service de l'intérêt général.

Le premier trimestre 2026 sera un moment décisif pour notre coopérative. Lors de la prochaine assemblée générale de février, ce sont tous nos membres qui seront appelés à tracer, ensemble, la suite de l'histoire de NewB. Ce rendez-vous sera l'occasion de réaffirmer nos valeurs et de définir les orientations qui nous permettront de consolider notre indépendance. Pour y parvenir, nous devons aussi renouer avec des partenariats équilibrés, fondés sur le respect mutuel et une vision commune de l'économie de demain.

Notre raison d'être reste inchangée : soutenir une économie sociale et durable, qui place l'humain et la planète au cœur de ses priorités. Cette mission, plus que jamais, guide nos actions et anime notre équipe au quotidien. Malgré les défis, notre conviction

et notre motivation sont intactes. Nous croyons en un modèle bancaire différent, où la finance devient un levier de transformation positive pour la société.

C'est avec confiance et détermination que nous abordons l'avenir, forts du soutien de nos membres et de notre engagement collectif. Ensemble, continuons à faire de NewB un acteur incontournable d'une finance responsable, au service d'un monde plus solidaire et durable.



Vincent Biauze
CEO



Bernard Bayot
Président